



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
13 avril 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante dix-septième année

Lettres identiques datées du 12 avril 2022, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

En l'absence de protection et d'obligation de rendre des comptes sur le plan international, la situation en Palestine occupée se déstabilise dangereusement du fait qu'Israël, Puissance occupante, poursuit ses violentes agressions contre le peuple palestinien dont il viole tous les droits humains et notamment le droit fondamental à la vie.

Une fois de plus, même en ces journées les plus saintes du calendrier, Israël ne manifeste aucune pitié et ne réfrène aucunement son agression contre le peuple palestinien qui vit sous son joug. Malgré les avertissements et les appels répétés, Israël continue d'attiser les sensibilités religieuses pendant le ramadan, la Pâque juive et Pâques, en continuant de tuer des civils palestiniens, de mener des raids militaires violents et punitifs et de détenir des civils en masse.

En l'espace de 24 heures, les forces d'occupation israéliennes ont tué quatre Palestiniens, dont des femmes et des enfants, et placé violemment des dizaines de Palestiniens en détention. La situation est particulièrement tendue dans la ville de Jénine (Cisjordanie) et alentour, où les forces israéliennes de cette occupation illégale commettent un crime brutal après l'autre.

Mohammad Qassem, 16 ans, a été tué par balle par les forces d'occupation israéliennes à Jénine. Selon Defense for Children International-Palestine, il a reçu une balle dans l'abdomen tirée par un soldat israélien à une distance de quatre mètres. Les médecins lui ont trouvé de multiples fragments de balle dans le bassin et les fesses. Il s'agit du sixième adolescent palestinien tué par balle par les forces d'occupation israéliennes depuis le début de 2022, et le troisième tué près de Jénine.

Ghada Sabatin, veuve et mère de six enfants, a été tuée à bout portant par les forces d'occupation israéliennes, qui l'ont laissée se vider de son sang à un poste de contrôle militaire dans la ville de Houssan, près de Bethléem. Elle avait une déficience visuelle. Aucune arme n'a été retrouvée près de son corps, ce qui a incité



l'armée israélienne à justifier son meurtre en affirmant de manière absurde et insultante qu'elle semblait suicidaire par son « comportement suspect ». De tels propos montrent l'étendue du mépris dans lequel Israël tient les vies palestiniennes, étant incapable d'accorder aux Palestiniens le respect de la vie ou de la mort. Ce crime odieux met une fois de plus en évidence l'incompétence et l'insécurité de soldats lourdement armés qui visent uniquement à faire respecter le régime d'oppression illégal d'Israël, quitte à tuer une veuve, mère de six enfants.

Quelques heures plus tard, une jeune Palestinienne, Maha Zaatari, 24 ans, a été tuée par balle à un poste de contrôle fortement militarisé d'El-Khalil (Hébron) par des soldats israéliens, qui ont prétexté une attaque présumée. Ce meurtre est survenu quelques heures après des actes de maraudage de la part de colons israéliens armés dans la vieille ville d'Al-Khalil, qui ont cherché à intimider des habitants palestiniens, à leur nuire et à endommager leurs biens, sous la protection des forces d'occupation israéliennes.

Le même jour, dans la soirée, les forces d'occupation israéliennes ont tué par balle Mohammed Ghneim, 19 ans, à Khidr, près de Bethléem. Elles lui ont tiré une balle dans le dos, au motif qu'il leur avait lancé un cocktail Molotov, et l'ont ensuite exécuté sur place. Elles avaient invoqué le même prétexte en mars dernier pour justifier le meurtre de Mohamed Chehadé, 14 ans, également à Khidr.

Il n'est pas surprenant que le massacre de Palestiniens se soit intensifié depuis la déclaration faite par le Premier Ministre israélien, la semaine dernière, selon laquelle « aucune limite ne sera imposée et une liberté d'action totale sera accordée à l'armée », donnant ainsi le feu vert à l'emploi délibéré et excessif d'une force meurtrière contre des civils non armés et sans défense. Depuis cette déclaration, les forces d'occupation israéliennes ont envahi maintes fois les domiciles de Palestiniens et procédé à des arrestations massives et à des raids militaires à grande échelle à travers la Cisjordanie occupée. Le camp de réfugiés de Jénine a été la cible de prédilection des incursions d'Israël, qui cherchait à briser la résilience et la résistance de la population.

Il y a vingt ans exactement, Israël commettait un horrible massacre à Jénine, détruisant sans ménagement le camp de réfugiés. En quelques jours, le camp était devenu méconnaissable, des habitations et des quartiers entiers ayant été réduits en ruine par les avions de combat, les chars et les bulldozers israéliens, étant le théâtre d'atrocités épouvantables perpétrées par l'armée d'occupation. Human Rights Watch avait étayé le massacre, tout comme Amnesty International, qui avait fait état d'innombrables crimes israéliens, à savoir des homicides volontaires, des actes de torture, des traitements inhumains, de grandes souffrances causées délibérément, de graves atteintes à l'intégrité physique ou à la santé, le refoulement ou le transfert illégal de personnes, la détention illégale d'une personne protégée, le fait de contraindre une personne protégée à servir dans les forces d'une puissance hostile, la prise d'otages, ainsi que la destruction et l'appropriation massives de biens, non justifiées par un impératif militaire et exécutées de manière illégale et gratuite.

Les dernières attaques d'Israël contre Jénine, au cours desquelles quatre Palestiniens ont été tués et des dizaines d'autres blessés la semaine dernière, alors que les raids militaires se poursuivent, viennent nous rappeler ce crime odieux, à savoir la tentative de rayer de la carte le camp de réfugiés de Jénine et ses habitants, mettant en relief la nécessité urgente d'éviter toute répétition de cet acte et de protéger la population civile palestinienne contre de telles exactions.

Des centaines de Palestiniens ont également été arrêtés et placés en détention par les forces d'occupation israéliennes, et leur nombre ne cesse d'augmenter, tandis qu'Israël persiste à détenir et à emprisonner arbitrairement des milliers de civils

palestiniens, dont des enfants. À cet égard, Amnesty International a lancé un avertissement : « Le recours généralisé et systématique des autorités israéliennes à des arrestations arbitraires et à des internements administratifs de Palestiniens et à des actes de torture contre des Palestiniens fait partie de la politique de domination et de contrôle de l'État sur la population palestinienne. Ces actes s'apparentent aux crimes contre l'humanité que sont l'apartheid, l'emprisonnement et la torture ».

Israël continue également de viser des responsables palestiniens par sa campagne d'arrestations arbitraires, notamment Adnan Gheith, le Gouverneur de Jérusalem, qui a été harcelé, détenu et arrêté à plusieurs reprises par les forces d'occupation israéliennes en mars dernier. Israël l'a empêché de se rendre à l'étranger et d'entrer en Cisjordanie occupée, s'en prenant directement à la représentation palestinienne à Jérusalem. Depuis qu'il a pris ses fonctions de gouverneur de Jérusalem en 2018, M. Gheith a été détenu plus de 25 fois. En fait, en 2019, l'actuel Ambassadeur d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui était alors Ministre de la sécurité publique, a monté la population contre M. Gheith et autorisé les forces d'occupation israéliennes à s'en prendre à la famille du Gouverneur, lors d'arrestations. M. Gheith demeure assigné à résidence, les forces d'occupation israéliennes attaquant régulièrement son domicile.

Dans un autre cas, Salah Hammouri, un défenseur franco-palestinien des droits humains, est maintenu en internement administratif depuis le 7 mars, devenant ainsi une nouvelle victime de la pratique illégale d'Israël consistant à détenir des Palestiniens pendant une durée indéterminée, sans chef d'inculpation ni procès, portant des allégations auxquelles ni les détenus ni leurs avocats n'ont accès. Il nous faut également appeler l'attention sur le sort de Khalil Awawda, qui en est au quarantième jour de sa grève de la faim pour protester contre son « internement administratif » illégal. Selon l'avocat d'Awawda, Israël continue de lui refuser tout traitement médical, comme il le fait pour des dizaines de Palestiniens qui font la grève de la faim afin de protester contre leur emprisonnement illégal.

Nous demandons de nouveau à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, d'accorder une attention urgente au sort de milliers de civils palestiniens, dont des enfants, des femmes et des personnes gravement malades, qui sont détenus dans les prisons israéliennes dans les conditions les plus déplorables et les plus inhumaines qui soient, et d'amener Israël, Puissance occupante, à respecter pleinement ses obligations au regard du droit international humanitaire et des droits humains de ces civils, notamment le droit à la vie.

Dans le contexte des crimes israéliens et de l'intensification de la persécution en cours, nous nous voyons contraints de demander une fois de plus la protection du peuple palestinien, conformément au droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Le peuple palestinien sous occupation israélienne en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza ne peut être laissé à la merci de cette impitoyable et illégale occupation militaire qui dure depuis cinquante-cinq ans et est dans toutes ses manifestations un acte de violence, d'oppression et d'apartheid, constituant une guerre de plusieurs décennies contre l'existence même de notre peuple.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'agir immédiatement, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil, afin d'éviter une nouvelle dégradation de cette situation déjà instable et de protéger la vie de civils innocents. Nous prions le Conseil d'agir de manière responsable et de ne pas se contenter de réagir à une crise après l'autre, afin de réparer cette injustice, qui figure à son ordre du jour depuis près de soixante-quinze ans et continue de faire planer une menace sur la paix et la sécurité internationales.

Nous ne saurions tolérer que de tels actes d'agression de la part d'Israël contre le peuple palestinien soient normalisés ou excusés ; il faut y mettre un terme. Nous réaffirmons que l'application sélective du droit international, y compris la Charte des Nations Unies et les résolutions des organes de l'ONU, est inacceptable et indéfendable et cause un grand tort non seulement à notre peuple mais aussi à l'ordre international qui est soumis à des règles. Il est temps d'arrêter d'exonérer Israël de ses obligations au regard du droit international et de le tenir pleinement responsable de toutes les transgressions qu'il commet contre le peuple palestinien, y compris les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

La présente lettre fait suite aux 747 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 1^{er} avril 2022 (A/ES-10/894-S/2022/283), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**